

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1263

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Compte administratif 2015 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés:</u> Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1263

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet: Compte administratif 2015 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif de l'exercice 2015 est le premier compte qui retrace l'exécution comptable de la Métropole de Lyon, dans un périmètre de compétences qui intègre les compétences communautaires, les compétences départementales et certaines compétences communales.

Pour réaliser l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de 6 budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant administratif. Les budgets annexes des eaux, de l'assainissement relèvent de la nomenclature M 49 et le budget annexe du réseau de chaleur de la nomenclature M 41.

Après la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2015 seront présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique.

I - Les résultats tous budgets retraités

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et, par ailleurs, éliminent les doubles comptes. Pour 2015, ils s'élèvent à 3 009,5 M€ en recettes totales de fonctionnement et d'investissement et 2 943,5 M€ en dépenses totales.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (2 736,1 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (2 296,7 M€). Il ressort à 439,4 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (184,9 M€ en 2015). L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Tous budgets confondus, l'épargne nette 2015 est de 254,5 M€.

La collectivité a mobilisé des emprunts nouveaux pour 107 M€, elle réduit ainsi son endettement à fin 2015.

Avec un encours de dette de 2132 M€, la capacité de désendettement est de 4 ans et 10 mois et de bonne qualité.

Les crédits de paiement consolidés pour financer la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteignent 449,1 M€ en dépenses réelles non retraitées et 441,2 M€ en dépenses réelles retraitées et en recettes 71,3 M€ pour 70,5 M€ en recettes réelles retraitées.

Compte administratif 2015 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 1

Budgets consolidés	Montants (en M€)
recettes réelles de fonctionnement retraitées A	2 736,1
dépenses réelles de fonctionnement retraitées * B	2 296,7
autofinancement brut : C = A - B	439,4
remboursement du capital de la dette retraité D	184,9
épargne nette : E = C - D	254,5
recettes réelles d'investissement retraitées **	273,4
dont périmètre de la PPI retraité	70,5
dépenses réelles d'investissement retraitées	646,8
dont périmètre de la PPI retraité	441,2
charge nette de la PPI retraitée	370,7
Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement 2014, soit aux budgets principal : 138,6 M€ ; de l'assainissement : 17,3 M€ ; des opérations d'urbanisme en régie directe : 2,6 M€	158,5
Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement aux reports de crédit de dépenses des budgets principal : 10,9 M€ ; des eaux : 0,4 M€ ; de l'assainissement : 0,07 M€	11,4
Résultat disponible global, soit aux budgets principal : 103,7 M€ ; des eaux : 4,8 M€ ; de l'assainissement : 8,5 M€ ; du réseau de chaleur : 0,7 M€ ; du réseau de chaleur : - 0,5 M€	117,2
Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement à la reprise des résultats de 5 syndicats dissous (-0,3 M€) et à l'apurement du compte 1069 de la Communauté urbaine (16,3 M€) : 16 M€ au budget principal	16,0

^{*} comprend les subventions exceptionnelles d'équipement des budgets annexes M49 - compte 6742

II - Présentation du compte administratif par budget

A - Le budget principal

a) - Les résultats

Le compte administratif 2015 du budget principal (mouvement réel et d'ordre) est arrêté à la somme de 3 269,474 M€ en recettes et 3 075,819 M€ en dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement sont titrées pour 2 629,2 M€, soit 102,1 % de la prévision ouverte.

A la clôture, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 245,3 M€ pour une prévision de 2 338,9 M€ (96 %).

L'autofinancement brut s'élève à 383,9 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 160,5 M€, l'épargne nette s'élève à 223,4 M€.

Les recettes réelles d'investissement, emprunts nouveaux compris et hors excédent de fonctionnement capitalisé, s'élèvent à 258,3 M€, soit 53,4 % de la prévision ouverte. Les recettes réelles totales, avec l'excédent de fonctionnement capitalisé de 138,6 M€, s'élèvent à 396,9 M€.

Les dépenses réelles d'investissement totales, y compris la dette, s'élèvent à 587,3 M€ (75,4 % de la prévision).

^{**} hors compte 1068 reprise du déficit d'investissement

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteignent 418,8 M€ en dépenses réelles et 67,5 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (138,4 M€), l'exercice 2015 s'achève avec un excédent global de 114,6 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses de 10,9 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2015 est de 103,7 M€. Après la reprise de résultats d'investissement et de fonctionnement de 5 syndicats dissous (- 0,3 M€) et l'apurement du compte 1069 de la Communauté urbaine de Lyon lié au passage à la M14 (16,3 M€), par correction des résultats de la section d'investissement, pour un montant total de 16 M€, le solde de 87,7 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire de la Métropole présenté par délibération séparée.

Compte administratif 2015 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 2

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
recettes totales			
montant voté au budget primitif	839 161 310,00	2 494 411 433,00	3 333 572 743,00
total voté *	997 592 942,97*	2 584 329 184,02	3 581 922 126,99
taux d'évolution	118,88 %	103,60 %	107,45 %
total réalisé *	634 177 607,10*	2 635 296 854,80	3 269 474 461,90
taux de réalisation sur total voté	63,57 %	101,97 %	91,28 %
taux de réalisation sur BP	75,57 %	105,65 %	98,08 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	839 161 310,00	2 494 411 433,00	3 333 572 743,00
total voté	858 999 226,83	2 643 855 233,40	3 502 854 460,23
taux d'évolution	102,36 %	105,99 %	105,08 %
total réalisé	642 449 510,53	2 433 369 790,64	3 075 819 301,17
taux de réalisation sur total voté	74,79 %	92,04 %	87,81 %
taux de réalisation sur BP	76,56 %	97,55 %	92,27 %
résultat de l'exercice	- 8 271 903,43	201 927 064,16	193 655 160,73
résultat antérieur reporté	- 138 593 716,14	198 119 765,52	59 526 049,38
affectation du résultat à l'investissement		- 138 593 716,14	- 138 593 716,14
résultat de clôture	- 146 865 619,57	261 453 113,54	114 587 493,97
reports dépenses	0,00	10 916 071,62	10 916 071,62
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible **	- 146 865 619,57	250 537 041,92	103 671 422,35

^{*} y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (138 593 716,14 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

^{**} après reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de 5 Syndicats dissous et apurement du compte 1069 de la Communauté urbaine pour un montant total de 16 M€, le résultat disponible pour affectation au budget supplémentaire s'élèvera à 87,7 M€.

Compte administratif 2015 - budget principal - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 3

		Dépenses			Recettes	
Politiques publiques	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Economie, éducation, culture, sport	329,37	53,44	382,82	25,83	10,89	36,71
Développement économique et compétitivité de la Métropole	9,97	8,88	18,84	2,24	0,07	2,30
Rayonnement et attractivité de la Métropole	19,91	0,49	20,40	9,28	0,02	9,30
Ville intelligente et politique numérique	1,26	0,72	1,98	1,58		1,58
Insertion et emploi	229,96		229,96	11,59		11,59
Enseignement supérieur et recherche	0,70	10,24	10,94		5,99	5,99
Education	29,46	26,13	55,59	0,84	4,81	5,65
Culture	34,72	4,85	39,57	0,25	0,01	0,26
Sport	3,39	2,14	5,53	0,05		0,05
Solidarités et habitat	485,53	89,39	574,92	94,09	11,83	105,92
Politique de l'enfance et de la famille	117,50	4,19	121,69	1,00		1,00
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	5,64	0,04	5,67	2,65		2,65
Compensation du handicap	207,30	0,76	208,07	38,71		38,71
Politique du vieillissement	136,85	0,00	136,85	40,40		40,40
Habitat et logement	18,23	84,40	102,63	11,33	11,83	23,16
Aménagement du territoire	180,21	93,94	274,15	37,34	28,96	66,30
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	20,64	40,29	60,93	2,95	17,83	20,78
Développement urbain	39,49	45,11	84,60	29,93	6,13	36,06
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	45,07	8,54	53,60	4,46	5,00	9,46
Coopérations territoriales	75,01		75,01			
Mobilité	229,33	132,57	361,90	87,11	20,55	107,66
Mobilité des biens et des personnes	229,33	132,57	361,90	87,11	20,55	107,66
Environnement	222,64	23,13	245,77	33,14	0,16	33,30
Transition énergétique	2,73	0,69	3,43	0,40		0,40
Cycle de l'eau	18,73	3,68	22,42	0,13	0,05	0,17
Cycle des déchets	77,09	6,23	83,33	31,80		31,80
Qualité de vie - santé & environnement - risques	116,15	10,36	126,51	0,12	0,10	0,22
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,93	2,16	10,09	0,70	0,01	0,71

D. Fr.	Dépenses			Recettes		
Politiques publiques	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Ressources	798,22	194,66	992,88	2 351,68	324,52	2 676,20
Fonctionnement de l'institution	443,29	22,59	465,88	20,36	0,14	20,51
Gestion financière	354,93	172,07	527,00	2 331,32	324,38	2 655,70
Total	2 245,30	587,13	2 832,44	2 629,19	396,90	3 026,09

Les principales réalisations de l'exercice 2015 sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

1 - Economie, éducation, culture, sport

Développement économique et compétitivité de la Métropole

Le renforcement de la compétitivité constitue un des enjeux stratégiques de la politique de développement économique portée par la Métropole.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 10 M€.

La Métropole a consacré 1 M€ à la promotion de l'entrepreneuriat, vecteur d'insertion sociale et de création d'emplois. Elle contribue également à l'animation des contrats territoriaux pour 1 M€.

Le soutien aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie (Biopôle à Gerland, Centre d'infectiologie, Cancéropole et bureau local de l'Organisation mondiale de la santé) s'élève à 2 M€.

Par ailleurs, un montant de 0,4 M€ est dédié à l'activité stratégie image par des subventions au pôle Pixel, à Clust'R numérique et à l'Espace numérique entreprises.

Le soutien au programme d'actions des 6 pôles de compétitivités présents sur le territoire métropolitain s'établit en 2015 à 1,2 M€.

En recettes, les produits des baux sont réalisés pour 2,2 M€. 0,8 M€ concerne les locaux de la pépinière d'entreprise Lacassagne, 0,4 M€ le Centre d'infectiologie à Lyon 7°.

La Métropole enrichit son offre territoriale en investissant dans :

- la requalification de la zone industrielle à Collonges au Mont d'Or pour 1,3 M€,
- la concrétisation de grands projets structurants tels que le développement du quartier de Gerland et, en particulier, son Biopôle pour 2,1 M€,
- le soutien à l'innovation et la compétitivité, l'université et la recherche, dont les pôles de compétitivité, pour 1.7 M€.
- la déconstruction de immeuble du Progrès à Chassieu : 1 M€,
- l'aide à l'immobilier et l'implantation d'entreprises pour 0,6 M€.

Enfin, 1,7 M€ concernent l'achat de titres de participation à la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale.

Rayonnement et attractivité de la Métropole

La politique de rayonnement et d'attractivité vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,9 M€.

- 5,3 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,9 M€ pour l'Office du tourisme.
- 6,7 M€ sont consacrés à diverses actions de marketing territorial, dont 1,5 M€ à la promotion du label OnlyLyon.

3,3 M€ concernent les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), au Pôle métropolitain et au Centre des Congrès.

Les recettes liées à cette politique se sont élevées à 9,3 M€, avec le produit de la taxe de séjour, 5,5 M€, auquel s'ajoute la taxe additionnelle à la taxe de séjour (0,5 M€) ou celui de la redevance d'exploitation du Centre des Congrès qui représente 1,8 M€.

La contribution de la Ville de Lyon au service mutualisé des relations internationales s'élève à 0,5 M€.

Ville intelligente et politique numérique

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique s'élèvent à 1,3 M€ de crédits dont 0,4 M€ dédiés au développement de projets de nouveaux services et usages numériques, tels que les premiers déploiements du schéma métropolitain du numérique éducatif.

0,2 M€ concerne les projets de "ville intelligente" tels que smart-city. 0,3 M€ est consacré au très haut débit.

En investissement, un montant de 0,7 M€ est affecté aux usages numériques et données géomatiques (collecte, traitement et diffusion des données géographiques par informatique).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,6 M€. Elles proviennent pour 1,3 M€ des redevances d'occupation du domaine public et loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

Insertion et emploi

La politique publique de l'insertion vise à organiser et assurer la gestion du dispositif de solidarité nationale du revenu de solidarité active (RSA). L'autre volet de cette politique a pour ambition d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

Les crédits 2015 alloués globalement à cette politique s'élèvent à 230 M€.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires est de 213,3 M€, soit 97 % du montant voté. La revalorisation du RSA n'a été finalement que de 0,9 % en janvier 2015 et le nombre d'allocataires n'a augmenté que très progressivement contrairement aux années passées (+ 4 % en 2015 contre + 10 % en 2013 et 2014).

Le RSA a été compensé par la participation de l'État via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI) pour 9,5 M€. Les actions de recouvrement des indus s'élèvent à 1,9 M€.

3,5 M€ ont servi aux cofinancements de contrats aidés et de soutien aux ateliers et chantiers d'insertion, tels que les contrats initiative emploi (CIE) et les contrats d'accession dans l'emploi (CAE). Le budget 2015 a permis de réaliser 752 contrats aidés et 622 aides au poste pour les contrats de travail signés par des allocataires du RSA.

Les autres dépenses de cette politique s'inscrivent dans les axes du programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMI'e) qui permet de définir et programmer la politique d'insertion de la Métropole en matière d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA. Il planifie les actions d'insertion permettant la mise en œuvre de cette politique. Les dépenses et subventions attribuées dans ce cadre s'élèvent à 13,2 M€. Ces crédits ont permis d'assurer un taux de suivi de 95 % des bénéficiaires du RSA et de leur proposer un certain nombre d'actions et de mises à l'emploi, notamment via les structures d'insertion par l'économique et la signature de contrats de travail dans le secteur classique.

Enseignement supérieur et recherche

La politique d'enseignement supérieur et recherche a pour ambition de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement et de meilleure insertion de l'Université de Lyon sur le territoire et lui permettre de rayonner sur le plan international.

Les participations versées en fonctionnement pour le soutien à l'université sont de 0,7 M€.

En investissement, au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER 2007-2013), 3,2 M€ de participations sont versés. Il s'agit des projets Neurocampus de l'Université Lyon 1 (0,6 M€), de l'Université Lumière Lyon 2 pour la restructuration du bâtiment K (1 M€) et, également, du projet immobilier de l'Ecole centrale de Lyon à Écully pour la plateforme tribologie et dynamique des systèmes (1 M€) et de la Maison internationale des étudiants (0,6M€).

La Métropole a également participé à diverses opérations hors CPER pour 4,2 M€, dont 1,3 M€ pour la construction de résidences du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), 1,3 M€ pour la reconversion des bâtiments de la prison Saint Paul à Lyon, 1,2 M€ pour le Centre européen de nutrition et santé.

Des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée du CPER 2007-2013 ont été réalisées pour 2,4 M€. Il s'agit, notamment, de la résidence des chercheurs de l'Institut d'études avancées du campus Charles Mérieux à Lyon 7° pour 1,3 M€ et du projet de l'Université Lyon 1 - Neurocampus pour 0,4 M€. Des recettes sont réalisées à hauteur de 3,1 M€ pour ces opérations, dont 1,3 M€ pour la résidence de chercheurs de l'Institut d'études avancées et 0,9 M€ pour Lyon 1 - Neurocampus.

Une recette complémentaire est apportée par la non-réalisation d'un projet (Etoile) pour lequel la Métropole a demandé le remboursement de la subvention versée par la Communauté urbaine de Lyon, d'un montant de 3 M€.

Education

La Métropole assure la construction, la réhabilitation, la grosse et petite maintenance des installations, l'équipement et la gestion des collèges publics. Elle prend en charge la gestion des personnels hors éducation nationale qui y travaillent. Elle est partenaire des actions éducatives, du fonctionnement des classes et des programmes de travaux dans les établissements privés.

Cette compétence s'exerce en collaboration avec l'Education nationale qui est chargée de la gestion des personnels enseignants, de la définition des programmes et de la délivrance des diplômes. Le territoire de la Métropole comptabilise 113 collèges, dont 77 publics et 36 privés pour près de 67 000 collégiens.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation pour l'année 2015 sont de 29,4 M€, dont :

- 14,2 M€ pour la dotation de fonctionnement et dotations complémentaires des collèges publics et privés,
- 5,4 M€ de forfait d'externat part personnel technique, ouvrier et de service (TOS) versé aux collèges privés sous contrat d'association,
- 2,7 M€ consacrés à l'entretien et au nettoyage des collèges,
- 2,3 M€ pour la location d'équipements sportifs,
- 1,5 M€ pour la compensation du tarif unique des demi-pensions,
- 0,9 M€ pour la location de modulaires sur 12 collèges en travaux ou sureffectif,
- 2,2 M€ pour les autres dépenses : déplacements des élèves vers les équipements sportifs et vers les demipensions, projets pédagogiques, participations aux départements limitrophes, participations aux cités scolaires.

Les recettes de 0,8 M€ recouvrent la participation des départements limitrophes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées.

Les dépenses d'investissement 2015 s'élèvent à 26,1 M€.

- 11,9 M€ sont consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges : les programmes d'opérations moyennes, l'aménagement de bâtiments, les études, les achats de mobiliers et d'équipements scolaires dans les établissements publics, la participation aux cités scolaires et la subvention loi du 15 mars 1850 dite "loi Falloux" pour subventionner des travaux engagés par les collèges privés (1,4 M€).
- 13,5 M€ ont financé les opérations de restructurations lourdes et construction, notamment pour la rénovation du collège Evariste Galois à Meyzieu pour 4,6 M€ ou la réhabilitation du collège Rameau à Champagne au Mont d'Or pour 3,5 M€.

En recettes d'investissement, la dotation d'équipement des collèges versée par l'Etat, s'élève à 4,8 M€.

Culture

La Métropole intervient sur la base d'un projet concerté organisant les 2 compétences obligatoires : la lecture publique et les enseignements artistiques.

En fonctionnement, les dépenses de la politique culturelle représente un budget de 34,7 M€.

Les dépenses principales concernent les musées, dont 12,8 M€ de subvention pour le Musée des Confluences. Le succès du Musée en termes de visites, avec des recettes de billetterie qui ont doublé, a permis de revoir à la baisse la subvention (- 0,1 M€) et 0,8 M€ pour le Musée gallo-romain géré en régie, dont la billetterie et la boutique ont généré 0,2 M€ de recettes.

Hors les musées, le soutien aux grands équipements et à l'enseignement artistique s'élève à 11 M€, dont 3,1 M€ alloués à l'Opéra de Lyon, 3,7 M€ pour le réseau des écoles de musique et 1,8 M€ au Conservatoire national de région.

Les soutiens aux événements culturels représentent 7,8 M€, dont 3,7 M€ pour l'organisation des Nuits de Fourvière et 3,9 M€ pour la Biennale d'art contemporain, le Festival Lumière et le Festival Mode d'emploi.

Au vu des modalités financières des conventions établies entre la Métropole et le Département du Rhône, la contribution obligatoire au service unifié des archives, placé sous l'autorité du Département, est de 2,1 M€, la contribution pour la médiathèque départementale est de 0,4 M€.

En investissement, la Métropole a participé à hauteur de 3,6 M€ aux travaux engagés sur les équipements culturels communaux dans le cadre des contrats pluriannuels d'aide aux Communes.

- 0,7 M€ a été consacré à l'amélioration des installations du Musée gallo-romain (mobilier, conservation du site et des collections) et surtout à la rénovation de la barque de Saint Georges (0,5 M€).
- 0,5 M€ a été versé à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre du mandat pour la construction du Musée des Confluences.

Sport

La Métropole intervient dans le domaine sportif. Elle soutient les acteurs et les manifestations de portées locale, nationale et internationale. Elle concourt aux actions de valorisation de la pratique sportive.

En fonctionnement, 3,4 M€ ont contribué à soutenir les clubs, comités, activités et manifestations sportives.

En investissement, la Métropole a participé à hauteur de 2 M€ aux travaux engagés sur les équipements sportifs communaux.

2 - Solidarités et habitat

Politique de l'enfance et de la famille

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire, partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'Etat (protection judiciaire). Elle s'inscrit dans les orientations fixées par le schéma de la protection de l'enfance, élaboré tous les 5 ans.

Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs isolés étrangers), les jeunes majeurs de 18 à 21 ans et les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les crédits liés à cette politique sont de 117,5 M€ en fonctionnement pour l'année 2015.

- 61,5 M€ sont dévolus au placement des mineurs répartis dans 132 établissements et structures habilités.
- 13,1 M€ concernent le placement familial associatif auprès des assistants familiaux et les orientations auprès d'un service associatif.
- 7,8 M€ sont affectés aux actions éducatives judiciaires, 6,5 M€ à la mission obligatoire de prévention spécialisée.

Les dispositifs spécifiques qui prennent en charge l'accueil et l'accompagnement d'environ 300 mineurs isolés étrangers représentent 5,1 M€.

Les actions éducatives et administratives sont réalisées pour 2,7 M€.

L'entretien courant du bâtiment de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron s'élève à 0,6 M€. Le budget pour les travaux d'investissement est 4,2 M€ dont 3,9 M€ pour les travaux de construction de la nouvelle pouponnière.

Il est à noter que ce compte administratif comporte les dépenses payées et les titres de recettes liés aux rattachements 2014 effectués par le Département du Rhône mais exécutés, pour des raisons techniques, par la Métropole pour le compte du Département. Ces mouvements ont fait ensuite l'objet de remboursement par le Département (dépenses avancées par la Métropole) ou sont reversés au Département (titres de recettes émis par la Métropole), également retracés dans le compte administratif de la Métropole. Le montant à retraiter est de 0,4 M€ en dépenses et en recettes.

Protection maternelle et infantile et prévention-santé

La Métropole prend en charge le suivi des grossesses, des préparations à la naissance (22 091 en 2015) et à la parentalité. Elle veille à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle. Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix d'un mode d'accueil pour l'enfant.

L'action de la Métropole se mesure aux interventions des agents (environ 350 répartis sur le territoire). Les sages-femmes ont réalisé près de 4 000 suivis périnataux en 2015, 7 060 consultations de nourrissons, vu 16 196 enfants en bilans de santé des 3-4 ans et agréé 10 326 assistants maternels. Plus de 11 000 enfants de 0 à 3 mois sont suivis par une puéricultrice à domicile ou en Maison du Rhône.

En fonctionnement, 5,6 M€ sont dédiés à cette politique en dépenses et 2,6 M€ en recettes.

1,5 M€ vient abonder le budget des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et 0,9 M€ celui des 8 Centres d'actions médico-sociaux précoces (CAMPS). Ces CAMPS ont pour vocation le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap. Le financement est assuré à 80 % par l'assurance maladie, ce qui permet une inscription en recettes de 1,2 M€.

Le budget alloué à l'IDEF, qui assure l'accueil d'urgence avant l'orientation en famille d'accueil, est de 1,9 M€.

Les frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole sont refacturés au Département du Rhône pour 1,4 M€.

Compensation du handicap

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'Etat la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les dépenses de fonctionnement liées à la politique de compensation du handicap s'élèvent à 207,3 M€, dont :

- les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés pour 138,5 M€,
- la prestation de compensation du handicap (PCH) est destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie. Le nombre de bénéficiaires de la PCH à domicile est de 6 022 au 31 décembre 2015 pour un total de prestations de 41,6 M€.
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif voué à être progressivement remplacé par la PCH, est de 10 M€,
- le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est effectué par des prestataires et géré au sein d'un service unifié entre le Rhône et la Métropole. Le nombre d'élèves concernés transportés quotidiennement est d'environ 1 200 pour un montant de 4,6 M€ en 2015.

Les recettes de fonctionnement de la politique en faveur des personnes en situation de handicap sont de 38,7 M€. Elles comprennent, notamment :

- le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie CNSA (10,4 M€), versé au titre de la prestation compensation handicap,
- la participation de la CNSA (1,2 M€) au fonctionnement de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées,
- les contributions des personnes hébergées en établissement (21,1 M€).

Il est à noter que ce compte administratif comporte les dépenses payées et les titres de recettes liés aux rattachements 2014 effectués par le Département du Rhône mais exécutés, pour des raisons techniques, par la Métropole pour le compte du Département. Ces mouvements ont fait, ensuite, l'objet de remboursements par le Département (dépenses avancées par la Métropole) ou sont reversés au Département (titres de recettes émis par la Métropole), également retracés dans le compte administratif de la Métropole. Le montant à retraiter est de 9,1 M€ en dépenses et en recettes.

Politique du vieillissement

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 136,9 M€ ont été alloués à cette politique en 2015.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 97,2 M€, 54,1 M€ sont consacrés à 15 700 bénéficiaires de l'APA à domicile et 43,1 M€ à l'APA versée aux personnes en établissement.

Les frais de séjour en établissements privés ou publics pour personnes âgées s'élèvent à 38,8 M€.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées sont de 40,4 M€.

Le principal cofinanceur de cette politique est la CNSA via la dotation annuelle pour le financement de l'APA pour les personnes âgées pour 25,5 M€.

L'Agence régionale de santé (ARS) a versé une dotation de 0,3 M€ pour le fonctionnement de la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) sud.

Les contributions des obligés alimentaires (plus de 2 000) et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissement sont de 5,3 M€.

Il est à noter que ce compte administratif comporte les dépenses payées et les titres de recettes liés aux rattachements 2014 effectués par le Département du Rhône mais exécutés, pour des raisons techniques, par la Métropole pour le compte du Département. Ces mouvements ont fait ensuite l'objet de remboursement par le Département (dépenses avancées par la Métropole) ou sont reversés au Département (titres de recettes émis par la Métropole), également retracés dans le compte administratif de la Métropole. Le montant à retraiter est de 7,4 M€ en dépenses et en recettes.

Habitat et logement

La Métropole a pour objectif la production et l'amélioration des logements locatifs publics et privés sur l'ensemble du territoire et le développement des alternatives innovantes, en particulier pour l'habitat solidaire.

Les crédits de fonctionnement alloués à l'habitat et au logement sont de 18,2 M€.

12,5 M€ sont consacrés au soutien au logement social. Ces crédits sont principalement destinés aux subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) (5,6 M€), ainsi que pour 4,6 M€ au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir, ou assumer leurs charges d'énergie ou d'eau.

3,6 M€ financent des dépenses en matière de logement parc privé.

Les actions en faveur des gens du voyage représentent 2,1 M€, dont 1,3 M€ pour la gestion des 18 aires d'accueil. Une recette de 0,6 M€ est générée sur ces aires d'accueil.

Les recettes associées à l'exercice de cette compétence sont de 11,3 M€, dont 6,8 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social.

Les participations financières des bailleurs sociaux et distributeurs d'énergie et d'eau au FSL s'élèvent à 0.8 M€.

En investissement, le logement social a été soutenu en 2015 à hauteur de 84,4 M€ à travers des dispositifs de subventions pour aider à la construction et la rénovation du parc public et privé de logements sociaux, essentiellement via le dispositif des aides à la pierre pour 45,8 M€ de dépenses et 11,4 M€ de recettes de l'Etat, ainsi que par le plan 3A et Eco rénovation pour 2,3 M€ et, enfin, par les conventions conclues avec l'OPH du Rhône pour 22,7 M€.

3 - Aménagement du territoire

Cohésion territoriale

En 2015, la Métropole a élaboré, avec l'ensemble des partenaires, le nouveau contrat de ville métropolitain dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ce contrat redéfinit les orientations de la politique de la ville pour la période de 2015 à 2020. Il concerne 17 communes pour 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 7 Communes supplémentaires pour une trentaine de quartiers de veille. Environ 18 % de la population de l'agglomération est concernée.

Sur la base du contrat de ville, la Métropole conduit des actions en faveur de la diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires. Elle anime et coordonne les dispositifs pour l'intégration des quartiers défavorisés dans un objectif de développement harmonieux de son territoire. Elle initie des opérations qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En fonctionnement, 20,6 M€ sont dédiés à cette politique.

- 11,7 M€ concernent les grands projets de ville (GPV), dont 9,6 M€ pour le quartier de la Duchère à Lyon 9°, 0,5 M€ pour l'aménagement du quartier du Bottet à Rillieux la Pape et 1,6 M€ pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy à Vénissieux.
 - 4,8 M€ seront consacrés aux quartiers de Bron, dont la ZAC Terraillon.

La mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020 a nécessité une dépense de 1,2 M€.

Les cessions foncières ont généré une recette de 1,9 M€.

En investissement, des crédits de paiement ont été mobilisés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, pour 4,2 M€, dans :

- la Commune de Bron (2,3 M€), pour les démolitions de copropriétés privées et travaux de voirie destinés au réaménagement du secteur Terraillon, pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle, avec des financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la Ville et de la Région à hauteur de 1,2 M€,
- Lyon 8° pour Mermoz nord (0,9 M€),
- la Commune de Saint Priest (0,8 M€), pour le versement de subventions pour la requalification du centre, le groupe scolaire Brénier, la réalisation de parkings, la requalification d'une résidence notamment.

Une subvention de 1,1 M€ a été versée pour des opérations de démolition des arcades à Pierre Bénite.

Des dépenses portant sur les grands projets de ville s'élèvent à 7,1 M€ et concernent, notamment :

- Lyon 9°, pour l'achat de foncier dans le cadre de la requalification du Plateau de la Duchère (4,3 M€),
- Vaulx en Velin, pour les aménagements des quartiers du Mas du Taureau et Vernay Verchères (2,5 M€).

Les préfinancements de la Métropole pour l'achat de foncier permettent de répondre aux demandes des Communes et des organismes publics. Ils se sont traduits par une dépense et une recette de 13,2 M€.

Les subventions d'équipement pour la réalisation d'équipements communaux (espaces extérieurs, équipements sociaux, salles polyvalentes, etc.) représentent une participation financière totale de 11,2 M€ en 2015.

Développement urbain

Les ressources affectées au développement urbain concourent à la politique de maîtrise de l'extension urbaine. Elles favorisent la poursuite ou le lancement d'actions pour le développement des activités économiques, des quartiers dans les Communes, de l'offre de logements. Elles permettent la mise en œuvre des stratégies foncières de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,5 M€.

Ces dépenses concernent, notamment, les opérations d'aménagement urbain pour 10,2 M€ et les ZAC concédées aux aménageurs qui atteignent 20,3 M€, au total 30,5 M€ dont 4,2 M€ pour La Part-Dieu, 11,4 M€ pour la phase 2 de la ZAC Lyon-Confluence, 5 M€ pour Gratte-Ciel nord à Villeurbanne, 1,6 M€ pour la ZAC de Bron Terraillon et 7,2 M€ pour le secteur Nexans-Girondin à Lyon 7°.

La Métropole poursuit sa collaboration avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, afin de mener des réflexions ou études qui concourent à la définition de ses politiques publiques, tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine. Une subvention de 5,2 M€ lui a été versée en 2015.

Les recettes de cessions foncières s'élèvent à 29 M€, essentiellement constituées de réserves foncières.

En investissement, la poursuite des actions 2012-2015 pour la constitution des réserves foncières hors logement social a donné lieu à une réalisation de 10,5 M€.

Les acquisitions foncières pour le projet Part-Dieu à Lyon 3° s'élèvent à 5 M€.

Les ZAC bénéficient de 6,5 M€. Ainsi, une subvention d'équipement de 4,5 M€ a été versée à Réseau ferré de France (RFF) pour la construction du pont rail pour la traversée Magellan, au titre de la 2° phase de la ZAC Lyon-Confluence. A Gerland, la ZAC du Bon lait est financée à hauteur de 1,1 M€.

Dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Carré de Soie, îlot Tase, à Vaulx en Velin, des travaux de voirie ont été réalisés pour 1 M€.

La réalisation des équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) du parc Marius Berliet à Lyon 8°, de la rue de Gerland à Lyon 7°, de la voie nouvelle entre les rues Darcieux-Collonges à Saint Genis Laval et pour le site de Gimenez à Vaulx en Velin ont mobilisé 4,9 M€.

En recettes d'investissement, les participations des aménageurs et bénéficiaires d'ouvrages s'élèvent à 4,8 M€; la Région Rhône-Alpes a participé aux réserves foncières pour 0,6 M€.

Espaces publics - conception, entretien et gestion du domaine public

La politique des espaces publics et du cadre de vie couvre l'ensemble des activités inhérentes à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 45,1 M€.

- 41,3 M€ sont consacrés aux actions de nettoiement, telles que le nettoiement manuel (9,8 M€), le balayage des voies (7,6 M€), le nettoiement des marchés alimentaires et forains (4,4 M€), la viabilité hivernale (3,1 M€) et les corbeilles de propreté (3,1 M€).
 - 3,2 M€ ont concerné la gestion des arbres d'alignement de la voirie.

Les recettes liées aux actions de nettoiement s'élèvent à 1,1 M€. Il s'agit principalement de participations conventionnelles versées par des Communes (0,9 M€), notamment pour les berges du Rhône, la Duchère.

2,8 M€ sont générés par la ZAC du Centre à Mions.

En investissement, 0,9 M€ concerne les travaux de réaménagement de la rue Garibaldi entre les rues Lafayette et Bouchut à Lyon 3°.

1,2 M€ sont consacrés aux aménagements des rives de Saône, à la poursuite du cheminement continu, à la promenade des Guinguettes et à l'ancienne écluse à Caluire et Cuire.

Des travaux sont réalisés à hauteur de 1,5 M€ pour les places publiques (à Lyon, Saint Germain au Mont d'Or, Francheville, Saint Priest et Givors).

L'aménagement des espaces publics de la Métropole donne lieu également à la livraison d'ouvrages aux Communes. Celles-ci ont versé leurs contributions à hauteur de 2,1 M€ (rives de Saône, parc Blandan à Lyon 7°, place des Tapis à Lyon 4°, etc.). La Région Rhône-Alpes a contribué à hauteur de 2,1 M€ pour le cheminement continu et l'ancienne écluse dans le cadre de l'aménagement des rives de Saône.

Les dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes s'élèvent à 2,4 M€, en particulier pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,3 M€), pour l'achat de poids-lourds et de matériels techniques affectés aux missions de nettoiement, propreté et aux centres d'exploitation (0,3 M€). Les travaux d'équipement réalisés dans les cimetières s'élèvent à 0,7 M€.

Coopérations territoriales

La Métropole a versé 75 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant, déterminé par la Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT), vise à garantir un même niveau d'épargne nette aux 2 collectivités pour leurs compétences départementales.

Conformément au protocole financier approuvé par les 2 collectivités et ayant fait l'objet de la délibération n° 2014-0461 du Conseil de communauté du 15 décembre 2014, ce montant sera susceptible d'être révisé aux termes de la clause de revoyure prévue entre les 2 collectivités courant 2016.

4 - Mobilité

Mobilité des biens et des personnes

Les ressources affectées aux déplacements des biens et des personnes contribuent à l'optimisation des réseaux structurants et à leur entretien (transports collectifs, voirie, etc.), ainsi qu'à l'émergence de nouveaux modèles de mobilité et de nouvelles collaborations (partenariat public/privé).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 229,3 M€.

Les dépenses concernant les transports urbains sont réalisées à 158,2 M€, dont 148,6 M€ de contribution pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et 4,9 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress). 0,7 M€ a été dépensé pour les transports scolaires interurbains.

Les coûts d'entretien, nettoyage, maintenance et réparations du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) s'élèvent à 3 M€.

- 32,9 M€ sont consacrés à l'aménagement et l'entretien des plus de 3 200 kilomètres de voies. Les dépenses principales concernent :
- les opérations suivies par les subdivisions territoriales (16,6 M€) qui regroupent l'entretien des trottoirs, la signalisation horizontale et verticale, la réparation des glissières de sécurité mais aussi l'achat de matériaux pour l'activité des centres d'exploitation et le revêtement de la chaussée,
- les travaux de tranchées (10,9 M€) dédiés à la réfection des tranchées de tous les concessionnaires afin de garantir la pérennité et la bonne conservation du patrimoine de voirie,
- l'entretien des voies rapides (1,5 M€) telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevay,
- des travaux de mise en sécurité (1,5 M€).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente 30,6 M€, dont 25,1 M€ en 2015 pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) y compris la dépense correspondant au reversement des recettes nettes de péage de 10,3 M€ à l'ex-Conseil général et retracée en 2015 dans les comptes de la Métropole. La dépense nette cumulée des 2 modes de gestion ressortant à 14,8 M€ et 4,7 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

0,5 M€ a concerné les modes doux et demandes en nouvelles mobilités (véhicules électriques, pass urbain, véhicule autonome).

Les redevances d'occupation du domaine public versées à Voies navigables de France (VNF) pour les parcs de stationnement de Saint Antoine, Saint Jean et la Fosse aux Ours représentent 1.8 M€.

Les recettes nettes de fonctionnement liées à la politique de mobilité des biens et des personnes s'élèvent à 76,8 M€ (87,1 M€ avant retraitement de la recette de 10,3 M€ comptabilisée au titre des recettes départementales perçues par l'ex-Conseil général).

Les produits des péages sont perçus à hauteur de 37,9 M€.

Les refacturations de travaux d'aménagement de voirie (réfections de tranchées réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs et occupants du domaine public) sont effectuées pour 11,6 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des 30 parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteignent 11,6 M€. La Métropole perçoit aussi d'autres redevances d'occupation du domaine public (3,7 M€) au titre du mobilier urbain et des recettes des Vélo'v correspondant au temps d'utilisation au-delà de la période de gratuité.

Les produits issus de l'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° sont de 3,8 M€. Ils correspondent à la participation de la Ville de Lyon, qui loue des locaux, et aux loyers des baux commerciaux.

La Communauté urbaine a approuvé en 2014 le contrat de partenariat public-privé (PPP) avec la société Leonord, pour le lancement des travaux de mise en sécurité des tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), sa maintenance et sa gestion. En complément des crédits de fonctionnement vus plus haut, 4,8 M€ de crédits d'investissement sont utilisés pour le règlement des frais de gros entretien et de renouvellement prévus au contrat (4,7 M€) et de travaux annexes (0,1 M€). 0,3 M€ de travaux de gros entretien et renouvellement non programmés au contrat s'ajoute en 2015.

Les travaux effectués dans le CELP s'élèvent à 1,4 M€ (renouvellement des installations de lutte contre les incendies, remplacement des tapis mécaniques et travaux de réhabilitation).

- 16,1 M€ sont réalisés pour les accès nord et sud au site du Grand Montout à Décines Charpieu.
- 5,9 M€ financent les travaux de réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.
- 4,7 M€ portent sur les travaux du boulevard urbain est à Vaulx en Velin.
- 3,4 M€ concernent le parking des Panettes.
- 2,3 M€ ont été destinés au tronçon ouest du périphérique, en études, foncier et travaux.
- 1,6 M€ concourent à l'aménagement de voiries à Charly.
- 0,7 M€ concerne également diverses voiries à Feyzin dont la rue du Docteur Jean Long.
- 0,7 M€ finance à Givors des aménagements et requalifications, avec plantations, de voirie rues Longarini, Denfert Rochereau et Yves Farge notamment.
 - 0,4 M€ porte sur la requalification du chemin des Flaches et de la rue du Marjolet à Irigny.
- 4,8 M€ sont destinés à favoriser les transports en commun. Ils financent les achats fonciers et les travaux d'accompagnement, notamment pour l'extension de lignes de tramway du SYTRAL.
- 47,4 M€ sont réalisés en dépenses et 3,2 M€ en recettes pour les grosses réparations et les petits aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

5 - Environnement

Transition énergétique

Sur la base du plan climat énergie territorial (PCET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Elle soutient le développement des nouvelles pratiques de consommation et des technologies vertueuses.

En fonctionnement, plus de 2,7 M€ de dépenses sont consacrés à la politique en faveur de la transition énergétique. Ils correspondent pour 1,8 M€ de subventions à verser pour des actions en faveur du développement durable et pour 0,4 M€ à la gestion des réseaux de chaleurs urbains (réseaux de Givors, Bron, Lyon, Villeurbanne).

La préparation du schéma directeur des énergies (diagnostic et mise en place d'un modèle) a nécessité 0,5 M€.

En investissement, la Métropole a financé, à hauteur de 0,5 M€, une partie des travaux de rénovation (niveau bâtiment basse consommation -BBC-) de la Cité Perrache à Lyon 2°, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lyon habitat.

0,4 M€ de recettes provient essentiellement des redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz.

Cycle de l'eau

La collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser des moyens pour lutter contre le risque d'inondations.

En fonctionnement, plus de 18,7 M€ ont été consacrés à cette politique.

La principale dépense est la participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 18,1 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les autres dépenses sont dédiées à l'entretien des bassins (0,4 M€) et au suivi des ruisseaux et réseaux d'eaux pluviales (0,2 M€).

Des subventions sont perçues à hauteur de 0,13 M€, notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

En investissement, les ouvrages pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, liés aux aménagements de voiries, seront réalisés à concurrence de 2,5 M€ sur les opérations récurrentes.

Les participations ont été reçues pour 0,04 M€.

Pour les travaux de même nature, exécutés au budget annexe de l'assainissement sur le réseau unitaire, la subvention du budget principal est réalisée pour 0,9 M€.

La recette correspondante est comptabilisée sur le budget annexe, pour le même montant.

Cycle des déchets

Cette politique publique identifie l'ensemble des actions menées pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, l'optimisation du service rendu. Ces actions sont reprises dans le plan d'actions stratégiques élaboré par la Métropole.

Des évolutions de périmètre sont intervenues en 2015, dans le traitement des ordures ménagères avec l'intégration de la Commune de Quincieux, et dans l'exploitation des déchèteries, dont les tonnages augmentent avec l'exploitation de la déchèterie de Caluire et Cuire ouverte en 2015.

En fonctionnement, les dépenses liées à la gestion des déchets représentent 77,1 M€.

Les principales dépenses concernent la collecte pour 25,7 M€, y compris la maintenance des véhicules et le carburants nécessaires à la collecte.

Les coûts d'exploitation et de traitement des ordures ménagères s'élève à 19,8 M€.

Les dépenses d'exploitation des déchèteries et de valorisation des déchets se sont élevées à 14,6 M€. 8,8 M€, également, sont dédiés au tri des déchets.

La collecte, le traitement et le tri des déchets ont généré 31,8 M€ de recettes en 2015, dont :

- les produits des usines d'incinération : 17 M€,
- les recettes induites par le tri des déchets : 10,4 M€,
- la valorisation des déchets des déchèteries : 3,6 M€.

La majorité des crédits d'investissement assure l'exécution des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine. Elles font l'objet d'une proposition de dépenses de 4,9 M€ sur l'exercice 2015.

Ainsi, les travaux et équipements de l'usine d'incinération de Lyon-sud à Lyon 7° ont engendré une dépense de 2,3 M€. 2,3 M€ ont, également, financé des matériels, équipements et poids-lourds destinés à la collecte.

Des travaux sont réalisés à hauteur de 1,3 M€ pour les projets de déchèteries, principalement celle de Feyzin, mais aussi pour celles de Caluire et Cuire, Givors et Grigny.

Qualité de vie - santé et environnement - risques

L'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques et à encourager, avec le concours des acteurs locaux, les changements de comportements et contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie sur le territoire métropolitain.

En fonctionnement, le budget consacré à cette politique s'est élevé à 116,2 M€, dont 112,8 M€ de contribution au Syndicat départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

Les dépenses liées à la lutte contre les pollutions s'élèvent à 0,5 M€. Elles concernent, notamment, le plan climat, le plan air, le plan bruit, l'Agenda 21 Val de Saône et l'Agenda 21 Vallée de la chimie.

Le projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot conduit par les Hospices civils de Lyon, prévu jusqu'en 2018 pour un coût total de 120 M€, bénéficie d'une subvention d'équipement de la Métropole de 20 M€, dont 8,9 M€ ont été versés en 2015.

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (contrôle, extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont réalisées à hauteur de 1,4 M€.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont fait l'objet de prévisions budgétaires initiales de 1,5 M€, qui n'ont pu être suivies de réalisations en 2015 : celles-ci sont décalées à 2016. Il s'agit ainsi d'engager les mesures foncières : acquisitions, études et diagnostics, mise en sécurité des constructions, démolitions.

De même, les mesures d'isolation acoustiques des façades d'immeubles exposées au bruit le long des voiries prévues en 2015 seront suivies de réalisation en 2016.

Espaces naturels, agricoles et fluviaux

Les ressources affectées à la préservation des espaces naturels, agricoles et fluviaux visent à garantir une bonne articulation entre nature et urbanisation.

En fonctionnement, 2 M€ concourent directement à la réalisation de cette politique : 0,9 M€ pour l'entretien des parcs, 0,2 M€ pour les jardins et 0,3 M€ pour les espaces des haltes fluviales.

Des subventions ont été versées en faveur de l'agriculture à hauteur de 0,04 M€ et de 0,3 M€ pour les parcs et jardins.

Depuis 2005, la mise en œuvre de la charte de l'Anneau bleu, avec le Syndicat mixte pour l'aménagement du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM), a légitimé la promotion d'actions de valorisation du site de Miribel Jonage, en particulier dans ses fonctions stratégiques de protection contre les crues du Rhône, du patrimoine naturel et des espaces de loisirs. Ainsi, la Métropole a versé une participation au SYMALIM de 2,7 M€.

Des subventions sont versées pour d'autres volets de l'environnement : 1,4 M€ dont ont bénéficié la Maison rhodanienne de l'environnement, Acoucité et Air Rhône-Alpes.

Des recettes sont générées par l'activité : 0,6 M€ qui provient de l'occupation du domaine fluvial (haltes fluviales) et des parcs, ainsi que des ventes de produits ; la Région Rhône-Alpes a participé pour 0,1 M€ à l'agriculture.

En investissement, le développement du grand parc est financé pour 1 M€ et la poursuite des aménagements des berges du canal de Jonage à Décines Charpieu pour 0,4 M€.

Les interventions pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture (projet stratégique agricole et de développement rural -PSADER-, aides directes), les équipements des parcs et jardins et à la protection des espaces naturels sensibles et des sentiers, sont financées à hauteur de 0,8 M€.

6 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution s'élèvent à 443,3 M€.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 377,1 M€.

Divers phénomènes ont impacté les dépenses de personnel :

- revalorisation de la rémunération des agents de la catégorie C (décret du 29 janvier 2014) : revalorisation de 5 points d'indice pour toutes les échelles qui induit aussi une augmentation de la prime de fin d'année et de la dépense d'indemnité de résidence. Le coût global est de 1,9 M€,
- augmentation des taux de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), de l'Ircantec et vieillesse : au 1er janvier 2015, plusieurs augmentations de taux de charges patronales ont majoré la dépense de masse salariale de 0,2 M€,
- le glissement vieillesse technicité (GVT), dépense structurelle, s'est élevé cette année à plus de 3,8 M€ pour le budget principal,
- mise en place du régime indemnitaire de la Métropole : la délibération n° 2015-0158 du Conseil du 23 février 2015 a mis en place le régime indemnitaire de la Métropole. Celui-ci s'est appliqué aux nouveaux arrivants mais aussi aux agents pour lesquels ce nouveau régime indemnitaire s'avérait plus intéressant que celui auquel ils avaient droit précédemment : un peu plus de 1 000 agents ont été concernés pour un coût sur l'exercice 2015 de près de 0,5 €,
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) : 0,4 M€,
- heures supplémentaires : cette année, la dépense s'élève à près de 2,4 M€,
- saisonniers : en 2015, la Métropole a rémunéré 292 emplois saisonniers pour un montant de près de 0,7 M€. On remarque une plus grande diversité des emplois proposés : jusqu'alors, ces contrats étaient presque entièrement consacrés à des métiers opérationnels, essentiellement agents de collecte ; cette année, divers emplois administratifs ont été recrutés, notamment dans les Maisons du Rhône, à l'IDEF, et au Musée gallo-romain,
- dépenses chômage : la dépense s'élève à près de 1,9 M€ dont près de 0,5 M€ pour les contrats aidés. La collectivité indemnise en moyenne 173 allocataires dont 65 issus des contrats aidés. La dépense chômage des contrats aidés est de 0,4 M€,
- titres restaurant : 8,9 M€.

Les autres charges (hors dépenses de personnel) correspondent principalement aux locations, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments accueillant les services de la Métropole (11,9 M€), aux assurances (3,9 M€) et aux moyens informatiques (9,6 M€). 8,3 M€ ont été consacrés à la gestion du patrimoine privé qui a généré, par ailleurs, 8,2 M€ de loyers.

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 22,6 M€ et les recettes à 0,1 M€.

Il s'agit essentiellement de travaux sur les bâtiments métropolitains, du renouvellement du parc automobile et de l'achat de mobiliers et de matériels techniques pour 11,7 M€.

L'acquisition de logiciels et matériels informatiques est financée pour 10,9 M€.

Gestion financière

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèvent à 354,9 M€.

Elles concernent principalement les reversements de fiscalité aux Communes, les contributions aux fonds de péréquation nationaux et la subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Les reversements de fiscalité aux Communes représentent 234,1 M€, dont 213,6 M€ pour les attributions de compensation et 20,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il convient d'ajouter à ces reversements le mouvement budgétairement neutre, relatif au produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Le montant de 7,1 M€ perçu par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est reversé intégralement à la Ville de Lyon.

Au vu des modalités de calcul des contributions aux fonds de péréquation nationaux, les reversements de la Métropole s'élèvent à 41,9 M€. Ils concernent principalement les prélèvements au titre :

- du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour 18,4 M€,
- du fonds de solidarité en faveur des Départements (qui a pris effet en 2015) pour 8,6 M€,
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 4,9 M€.
- du fonds national de péréguation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 10 M€.

Les intérêts de la dette se sont élevés à 60,3 M€.

Pour mémoire, 3 emprunts structurés issus de la dette mutualisée avec le Département du Rhône, ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'aide au fonds de soutien.

Globalement, le taux moyen de la dette est de 3,25 % au 31 décembre 2015 et la durée résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Enfin, la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant administratif s'élève à 1,8 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière sont, en 2015, de 2 331,3 M€.

Une hausse relative des taux de 5 % a été votée en 2015 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et la cotisation foncière des entreprises. Elle participe, avec la revalorisation forfaitaire et la croissance physique des bases, à la réalisation des produits.

Les produits perçus en 2015 au titre de la fiscalité directe sont les suivants :

- 244,5 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 0,1 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 220,4 M€ pour la cotisation foncière des entreprises,
- 150,7 M€ pour la taxe d'habitation,
- 126,2 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établit à 383,3 M€. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établit à 6,9 M€.

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est de 14,6 M€.

Les recettes fiscales reversées par l'Etat au titre de compensations de charges transférées s'élèvent à 113,8 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et à 54,8 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) est de 107,6 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçu en 2015 est de 245,9 M€.

La Métropole est également bénéficiaire :

- du fonds de solidarité en faveur des départements fondé sur les DMTO, à hauteur de 2,2 M€,
- du fonds de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (12,1 M€).

Le montant perçu pour la taxe d'aménagement (part départementale) est de 11,8 M€.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 19,1 M€, dont 7,1 M€ de part communale perçue depuis le 1er janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon (entièrement reversée à cette dernière) et 11,9 M€ au titre de la part départementale.

Les attributions de compensation reversées par les Communes sont de 10,7 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) (hors dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) représente 501,7 M€ et est répartie comme suit :

- DGF du bloc communal : 300,5 M€, composée des dotations d'intercommunalité (65,8 M€) et de compensation 234.7 M€).
- DGF du bloc départemental : 201,2 M€, composée de la dotation forfaitaire (141,1 M€), la dotation de péréquation urbaine (19,7 M€) et la dotation de compensation (40,4 M€),

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 65,1 M€,

- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont réalisées à 16,5 M€.

Les autres recettes de gestion financière se rapportent, notamment, à la gestion de la dette avec une recette perçue du Département du Rhône au titre du remboursement des intérêts de la dette mutualisée pour 7,8 M€ et à une reprise de provisions pour 9,5 M€.

En investissement, le remboursement en capital de la dette à long terme, y compris les mouvements nets de la dette mutualisée avec le Département et l'amortissement par anticipation de l'emprunt obligataire in fine, s'élève à 160,5 M€.

L'apport en capital de la Métropole à l'Agence France locale s'élève pour 2015 à 5 M€.

Des reversements de taxes d'urbanisme et de FCTVA sont effectués pour 2,4 M€.

95 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés pour financer les équipements. Ce montant est à rapprocher du capital remboursé. Avec 1 844 M€ d'encours au 31 décembre 2015, la collectivité réduit son endettement.

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 87.1 M€ et concernent :

- les amendes de police d'un montant de 22,3 M€,
- la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement (part établissement public de coopération intercommunale -EPCI-) d'un montant de 16,8 M€,
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 48 M€.

B - Le budget annexe de l'assainissement

Les missions de ce service public à caractère industriel et commercial sont de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 250 kilomètres de réseaux d'égouts, 70 stations de relèvement et 13 stations d'épuration pour une capacité de traitement d'environ 1 million de mètres cubes/jour.

Ce service est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxe et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 163,8 M€ en recettes et 145,2 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 109,5 M€ et les dépenses réelles 70,7 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 38,8 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 18,8 M€, l'épargne nette s'élève à 20 M€.

Le recours à l'emprunt s'élève à 1,4 M€ en 2015.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (17,3 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 8,6 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses d'un montant de 0,07 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2015 de 8,5 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire par délibération séparée.

Compte administratif 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 4

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
recettes totales			
montant voté au budget primitif	56 752 714,00	113 431 000,00	170 183 714,00
total voté*	69 306 614,56*	114 860 317,00	184 166 931,56
taux d'évolution	122,12 %	101,26 %	108,22 %
total réalisé*	48 227 092,50*	115 625 761,03	163 852 853,53
taux de réalisation sur total voté	69,59 %	100,67 %	88,97 %
taux de réalisation sur BP	84,98 %	101,93 %	96,28 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	56 752 714,00	113 431 000,00	170 183 714,00
total voté	52 003 240,00	122 085 877,70	174 089 117,70
taux d'évolution	91,63 %	107,63 %	102,29 %
total réalisé	48 323 281,14	96 849 514,32	145 172 795,46
taux de réalisation sur total voté	92,92 %	79,33 %	83,39 %
taux de réalisation sur BP	85,15 %	85,38 %	85,30 %
résultat de l'exercice	- 96 188,64	18 776 246,71	18 680 058,07
résultat antérieur reporté	- 17 303 374,56	24 528 935,26	7 225 560,70
affectation du résultat à l'investissement		- 17 303 374,56	- 17 303 374,56
résultat de clôture	- 17 399 563,20	26 001 807,41	8 602 244,21
reports dépenses	0,00	72 296,00	72 296,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 17 399 563,20	25 929 511,41	8 529 948,21

^{*} y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (17 303 374,56 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 5

		Dépenses		Recettes		
Politiques publiques	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Economie, éducation, culture, sport	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Développement économique et compétitivité de la Métropole		0,01	0,01			
Solidarités et habitat	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
Habitat et logement		0,03	0,03			
Aménagement du territoire	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,13	0,13			
Développement urbain		0,04	0,04			
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,03	0,03			
Mobilité	0,00	0,14	0,14	0,00	0,00	0,00
Mobilité des biens et des personnes		0,14	0,14			
Environnement	32,08	22,22	54,30	108,17	3,01	111,18
Transition énergétique	0,19	0,09	0,28			
Cycle de l'eau	31,84	22,13	53,96	108,17	3,01	111,18
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	0,05		0,05			
Ressources	38,57	19,27	57,84	1,31	18,71	20,02
Fonctionnement de l'institution	31,16	0,48	31,64	1,31		1,31
Gestion financière	7,41	18,79	26,19		18,71	18,71
Total	70,65	41,87	112,52	109,48	21,72	131,20

1 - Aménagement du territoire

Cohésion territoriale

Des travaux d'amélioration de réseaux sont réalisés sur l'opération de renouvellement urbain à Bron Terraillon (0,1 M€) et à Givors (0,03 M€).

2 - Mobilité des biens et des personnes

Les travaux d'accompagnement d'aménagement de voirie, notamment sur les Communes de Francheville, Vaulx en Velin, Saint Fons et Sathonay Camp, s'élèvent à 0,14 M€.

3 - Environnement

Transition énergétique

Il s'agit de travaux et actions destinés à réduire les consommations énergétiques de bâtiments du patrimoine affecté.

Cycle de l'eau

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du cycle de l'eau s'élèvent à 31,8 M€. Elles concernent principalement les stations d'épuration (25,4 M€) et les réseaux (3,5 M€).

Les charges d'exploitation des stations gérées en régie sont réalisées à 8,3 M€. Les dépenses liées aux stations en gestion déléquée sont de 17,1 M€.

Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux sont de 3,5 M€. Les moyens généraux s'élèvent à 1 M€.

Les recettes d'exploitation sont de 108,2 M€.

Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, est de 64,7 M€. La redevance est de 0,9624 HT par mètre cube au 1er janvier 2015.

Les recettes générées par l'activité des stations d'épuration s'élèvent à 11,8 M€.

Une recette annexe de gestion de 3,9 M€ provient de l'activité d'épuration en régie et concerne le traitement des matières de vidange, sous produits d'exploitation ainsi que l'épuration des effluents en provenance de Communes extérieures.

Les recettes issues de l'exploitation et de la maintenance des réseaux sont de 6,4 M€.

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal a versé une participation au budget annexe de l'assainissement de 18,2 M€ en 2015, afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales.

En investissement, les projets de la programmation pluriannuelle des investissements ont été financés pour 9 M€. Parmi eux, les travaux réalisés pour le collecteur de l'Yzeron s'élèvent à 3,4 M€, la requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière à 2,4 M€ et les travaux du quai Clémenceau sont de 1,4 M€. L'investissement porte sur les stations de relèvement à hauteur de 1,2 M€, essentiellement consacrés à la station de la Berthaudière à Décines Charpieu, et sur les stations d'épuration (0,3 M€).

Les travaux de recueillis des eaux pluviales sont financés à hauteur de 0,1 M€.

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements (13,1 M€) sont destinées aux réseaux (5,3 M€) et matériels techniques d'assainissement (0,6 M€), aux stations d'épurations (3,1 M€), aux branchements pour le compte de tiers (3,1 M€) et aux travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (1 M€).

Le budget principal a participé pour 0,9 M€ aux travaux réalisés pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a participé en subventions à diverses opérations d'investissement pour un total de 2,1 M€. Il s'agit principalement des réseaux, pour 1,2 M€, dont le collecteur de l'Yzeron (0,5 M€) et le quai Clémenceau (0,3 M€), des stations d'épuration pour 0,6 M€ (dont 0,5 M€ pour la station de Genay) et les stations de relèvement pour 0,4 M€ dont 0,3 M€ pour la station de la Berthaudière.

4 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les charges d'exploitation s'élèvent à 31,2 M€. Elles se rapportent essentiellement aux dépenses de personnel pour 27,5 M€.

Les autres postes de dépenses concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle qui abrite la direction de l'eau (1,1 M€), les charges et taxes (0,2 M€) et les primes d'assurances (0,9 M€).

La dépense d'investissement prévue pour cette politique concourt à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers (0,4 M€), à l'aménagement de bâtiments (0,1 M€).

Gestion financière

Les intérêts et frais financiers de la dette s'élèvent à 5,5 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 18,8 M€, y compris l'amortissement anticipé d'un emprunt obligataire remboursable in fine (0,8 M€).

Avec une recette d'emprunt nouveau de 1,4 M€, la collectivité se désendette.

L'encours de la dette est de 227,2 M€ au 31 décembre 2015.

C - Le budget annexe des eaux

a) - Les résultats

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé. Un nouveau contrat de délégation de service public a été mis en œuvre à compter du 3 février 2015, et le contrat de concession de l'usine de traitement de secours de Rillieux la Pape a fait l'objet d'une résiliation anticipée. Les incidences budgétaires de ces évolutions contractuelles sont portées sur l'exercice 2015.

Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

En application des nouvelles règles fiscales relatives aux gestions en délégation de service public, l'activité est assujettie à la TVA; les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Le compte administratif 2015 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 49,4 M€ en recettes et 47 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 28,4 M€ et les dépenses réelles 12,5 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 15,9 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 4,5 M€, l'épargne nette s'élève à 11,5 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 5,2 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses de 0,4 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2015 de 4,8 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire 2016 par délibération séparée.

Compte administratif 2015 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 6

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
recettes totales			
montant voté au budget primitif	32 328 361,00	28 185 000,00	60 513 361,00
total voté*	26 781 678,82	29 005 000,00	55 786 678,82
taux d'évolution	82,84 %	102,91 %	92,19 %
total réalisé	19 340 186,20	30 079 600,70	49 419 786,90
taux de réalisation sur total voté	72,21 %	103,70 %	88,59 %

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
taux de réalisation sur BP	59,82 %	106,72 %	81,67 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	32 328 361,00	28 185 000,00	60 513 361,00
total voté	28 391 307,59	30 246 812,90	58 638 120,49
taux d'évolution	87,82 %	107,32 %	96,90 %
total réalisé	24 869 035,63	22 170 377,70	47 039 413,33
taux de réalisation sur total voté	87,59 %	73,30 %	80,22 %
taux de réalisation sur BP	76,93 %	78,66 %	77,73 %
résultat de l'exercice	-5 528 849,43	7 909 223,00	2 380 373,57
résultat antérieur reporté	1 609 628,77	-367 815,87	1 241 812,90
affectation du résultat à l'investissement		1 609 628,77	1 609 628,77
résultat de clôture	-3 919 220,66	9 151 035,90	5 231 815,24
reports dépenses	0,00	415 330,78	415 330,78
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-3 919 220,66	8 735 705,12	4 816 484,46

^{*} y compris le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1 609 628,77 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2015 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 7

		Dépenses			Recettes		
Politiques publiques	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total	
Aménagement du territoire	0,00	0,24	0,24	0,00	0,02	0,02	
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,14	0,14		0,01	0,01	
Développement urbain		0,03	0,03			0,00	
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,08	0,08		0,01	0,01	
Mobilité	0,00	0,02	0,02	0,00	0,03	0,03	
Mobilité des biens et des personnes		0,02	0,02		0,03	0,03	
Environnement	8,67	18,00	26,67	27,94	1,13	29,07	
Cycle de l'eau	8,67	18,00	26,67	27,94	1,13	29,07	
Ressources	3,79	4,50	8,29	0,48	8,00	8,48	
Fonctionnement de l'institution	2,30		2,30	0,39		0,39	
Gestion financière	1,49	4,50	5,99	0,09	8,00	8,09	
Total	12,46	22,75	35,21	28,42	9,18	37,60	

1 - Aménagement du territoire

Cohésion territoriale

L'opération de renouvellement urbain Terraillon-Caravelle à Bron a généré des interventions sur le réseau d'eau potable à hauteur de 0,12 M€, sur un total réalisé de 0,14 M€ en investissement.

Développement urbain

La dépense d'investissement 2015 sur cette politique publique s'élève à 0,03 M€ et correspond à la réalisation des réseaux d'eau potable en accompagnement d'opérations d'aménagement, sur les projets urbains partenariaux (PUP) de Collonges au Mont d'Or.

Espaces publics: conception, entretien et gestion du domaine public

Il s'agit d'aménagements urbains (RVI Nord) et de voirie (rue Garibaldi) à Lyon 3°, pour 0,08 M€.

2 - Environnement

Cvcle de l'eau

Cette politique publique comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation (27,9 M€).

Au vu du nouveau contrat de délégation de service public pour l'eau potable entré en vigueur le 3 février 2015, l'indexation des différentes composantes du prix de l'eau conduit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 mètres cubes, à une facture de 200,26 € HT au 3 février 2015.

Le produit des ventes d'eau (25,8 M€) correspond pour 7,9 M€ aux indemnités contractuelles au titre de "l'eau dans les tuyaux" au bénéfice de la Métropole, pour 14 M€ au produit des ventes d'eau reversées par le nouveau délégataire et aux reversements effectués par le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) pour les années antérieures (3,9 M€).

Des subventions sont reçues pour 0,7 M€, essentiellement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Les dépenses d'exploitation sont de 8,7 M€.

Elles correspondent principalement aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée (0,9 M€), à la participation au Syndicat mixte "eau potable Rhône-Sud" pour les Communes de Givors et Grigny (0,3 M€), et aux charges générales liées à la mise en place du service public de l'eau en qualité d'autorité organisatrice : 7,4 M€, avec une charge exceptionnelle de 5,4 M€ d'indemnités de fin de contrat versées aux anciens délégataires, conformément au protocole de fin de contrat.

En investissement, sur un total de 18 M€ constaté en 2015, 6,8 M€ permettent l'entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 kilomètres de conduites d'eau potable et 11,2 M€ constituent une dépense exceptionnelle liée au changement du cadre de la distribution d'eau potable.

La clôture des anciens contrats de délégation de service public, affermage et concession, a donné lieu au rachat du parc compteur pour 5,7 M€ et au versement d'une indemnité relative aux dépenses d'investissement pour l'usine de secours de Rillieux la Pape à hauteur de 5,4 M€.

Les dépenses d'investissement visant à préserver les milieux et la ressource en eau sont réalisées à hauteur de 5,5 M€. Elles concernent des opérations récurrentes de sécurisation de la ressource et de distribution de l'eau potable.

Des travaux d'enlèvement des atterrissements sur Rillieux la Pape s'élèvent à 1,3 M€.

3 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les dépenses de personnel atteignent 1,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement de l'institution (hors dépenses de personnel) sont de 0,7 M€. Elles concernent principalement la gestion du patrimoine, notamment les taxes foncières (0,3 M€), les assurances et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,3 M€).

Gestion financière

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette, intérêts et frais financiers, s'est élevée à 0,9 M€.

L'amortissement du capital de la dette s'élève à 4,5 M€, dont 1,2 M€ financent le remboursement in fine d'un emprunt obligataire.

Après réalisation d'un emprunt nouveau de 8 M€, l'encours de la dette s'élève à 46,7 M€ au 31 décembre 2015.

D - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M 57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

8 opérations d'urbanisme en régie directe ont fait l'objet de réalisations en 2015. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager et commercialiser des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques. C'est pourquoi, les dépenses et les produits des ventes ou des participations reçues de la Métropole de Lyon et de ses partenaires sont comptabilisés en section de fonctionnement.

a) - Les résultats

La valeur des biens stockée est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours) au moment de l'achat et de l'aménagement des terrains, puis déstockée au moment de leur commercialisation. Ces mouvements sont transcrits par des écritures d'ordre équilibrées en section de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif 2015 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 37,2 M€ en recettes et 35,1 M€ en dépenses.

Il affiche une dépense réelle de fonctionnement de 11,9 M€ et une recette de 11,4 M€.

Le budget ressort avec un résultat négatif de 0,5 M€ qui fera l'objet d'un financement en 2016.

Compte administratif 2015 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 8

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
recettes totales			
montant voté au budget primitif	14 227 087,00	27 072 454,00	41 299 541,00
total voté*	19 923 477,26*	29 944 640,76	49 868 118,02
taux d'évolution	140,04 %	110,61 %	120,75 %
total réalisé*	13 968 858,34*	23 227 588,51	37 196 446,85

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
taux de réalisation sur total voté	70,11 %	77,57 %	74,59 %
taux de réalisation sur BP	98,18 %	85,80 %	90,07 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	14 227 087,00	27 072 454,00	41 299 541,00
total voté	17 333 112,38	29 944 640,76	47 277 753,14
taux d'évolution	121,83 %	110,61 %	114,48 %
total réalisé	11 849 095,05	23 227 588,51	35 076 683,56
taux de réalisation sur total voté	68,36 %	77,57 %	74,19 %
taux de réalisation sur BP	83,29 %	85,80 %	84,93 %
résultat de l'exercice	2 119 763,29	0,00	2 119 763,29
résultat antérieur reporté	- 2 590 364,88	2 590 364,88	0,00
affectation du résultat à l'investissement		- 2 590 364,88	- 2 590 364,88
résultat de clôture	- 470 601,59	0,00	- 470 601,59
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 470 601,59	0,00	- 470 601,59

^{*} y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (2 590 364,88 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2015 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 9

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
Politiques publiques	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Aménagement urbain	11,85	0,00	11,85	11,38	0,00	11,38
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	5,15		5,15	5,26		5,26
Développement urbain	6,70		6,70	6,12		6,12
Ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	2,59	2,59
Gestion financière					2,59	2,59
Total	11,85		11,85	11,38	2,59	13,97

1 - Aménagement urbain

Cohésion territoriale

La poursuite des travaux d'aménagement des grands projets de ville (GPV) et ZAC situées en quartier en politique de la ville représente une dépense de 5,1 M€ et une recette de 5,2 M€.

Des opérations sont en phase travaux (création voirie, aménagement d'espaces publics, etc.).

Il s'agit principalement:

- du GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin (1,3 M€),
- du projet urbain Mermoz nord à Lyon 8°: 2,2 M€ en acquisition foncière et travaux d'aménagements d'espaces publics et 4,5 M€ en cessions à des promoteurs et participations des partenaires,
- de la ZAC de l'hôtel de ville Vaulx en Velin (1,1 M€).

Développement urbain

3 projets immobiliers se poursuivent pour une dépense de 6,7 M€ et une recette de 6,1 M€, avec des acquisitions et des phases de déconstruction, essentiellement sur :

- l'Esplanade de la poste à Dardilly : 2,4 M€,
- la ZAC de la Soie à Villeurbanne : 4,2 M€ et des participations des constructeurs et cessions foncières pour 6,1 M€.

2 - Ressources

Gestion financière

La recette est constituée par l'affectation à l'investissement de l'exédent antérieur de fonctionnement.

E - Le budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M 41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2015 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 6,2 M€ en dépenses et à 5.5 M€ en recettes.

Le compte administratif 2015 a intégré les flux financiers relatifs au contrat d'affermage du réseau de chaleur de Vaulx en Velin. Financée par l'emprunt, la reprise du déficit constaté au compte administratif 2014 de la Ville de Vaulx en Velin pour 2,6 M€ a également été opérée dans l'exercice.

Le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,7 M€

Compte administratif 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 10

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015	
recettes totales				
montant voté au budget primitif	1 513 000,00	1 531 500,00	3 044 500,00	
total voté*	9 216 094,90	2 384 813,00	11 600 907,90	
taux d'évolution	609,13 %	155,72 %	381,04 %	
total réalisé*	4 003 850,04	2 212 379,36	6 216 229,40	
taux de réalisation sur total voté	43,44 %	92,77 %	53,58 %	
taux de réalisation sur BP	264,63 %	144,46 %	204,18 %	

Libellé	Investissement 2015 (en €)		
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	1 513 000,00	1 531 500,00	3 044 500,00
total voté	9 216 094,90	2 384 813,00	11 600 907,90
taux d'évolution	609,13 %	155,72 %	381,04 %
total réalisé	3 964 515,70	1 566 370,87	5 530 886,57
taux de réalisation sur total voté	43,02 %	65,68 %	47,68 %
taux de réalisation sur BP	262,03 %	102,28 %	181,67 %
résultat de l'exercice	39 334,34	646 008,49	685 342,83
résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	39 334,34	646 008,49	685 342,83
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	39 334,34	646 008,49	685 342,83

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 11

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Environnement	0,19	0,13	0,32	2,11	0,48	2,59
Transition énergétique	0,19	0,13	0,32	2,11	0,48	2,59
Ressources	0,60	3,73	4,33	0,00	2,75	2,75
Gestion financière	0,60	3,73	4,33		2,75	2,75
Total	0,79	3,86	4,65	2,11	3,23	5,34

1 - Environnement

Transition énergétique

Les dépenses portent uniquement sur les frais d'entretien du réseau et de la chaufferie de Vaulx en Velin, soit 0,2 M€ pour la maintenance et 0,1 M€ pour des travaux d'investissement sur la chaufferie et l'extension du réseau.

Les redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux représentent 2,1 M€ de recettes.

Une recette d'investissement de l'ANRU liée à la réalisation du réseau de chauffage urbain de Vaulx en Velin et de la chaufferie est réalisée pour 0,5 M€.

2 - Ressources

Gestion financière

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,1 M€ et le paiement des intérêts à 0,6 M€.

Un emprunt nouveau de 2,75 M€ a été contracté, notamment pour financer la reprise du déficit constaté au compte administratif 2014 de la Ville de Vaulx en Velin pour 2,6 M€.

L'encours de la dette est de 14,6 M€ au 31 décembre 2015.

F - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions. Cette prestation est soumise au taux de TVA intermédiaire de 10 %,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au taux de TVA intermédiaire de 10 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable public de la Métropole. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes dans le compte administratif.

Ce budget, présenté selon la nomenclature M 57, s'équilibre par une subvention du budget principal.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2015 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,1 M€ en dépenses et en recettes.

La participation d'équilibre du budget principal pour 2015 s'élève à 1,8 M€.

Le solde à la clôture de l'exercice 2015 est nul.

Compte administratif 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 12

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015	
recettes totales				
montant voté au budget primitif	224 000,00	2 857 000,00	3 081 000,00	
total voté*	253 517,91	3 190 194,73	3 443 712,64	
taux d'évolution	113,18 %	111,66 %	111,77 %	
total réalisé	173 157,16	2 893 226,26	3 066 383,42	
taux de réalisation sur total voté	68,30 %	90,69 %	89,04 %	
taux de réalisation sur BP	77,30 %	101,27 %	99,53 %	
dépenses totales				
montant voté au budget primitif	224 000,00	2 857 000,00	3 081 000,00	
total voté	253 517,91	3 190 194,73	3 443 712,64	
taux d'évolution	113,18 %	111,66 %	111,77 %	
total réalisé	173 157,16	2 893 226,26	3 066 383,42	
taux de réalisation sur total voté	68,30 %	90,69 %	89,04 %	
taux de réalisation sur BP	77,30 %	101,27 %	99,53 %	

Libellé	Investissement 2015 (en €)	Fonctionnement 2015 (en €)	Total 2015
résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2015 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 13

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonction- nement	Investis- sement	Total	Fonction- nement	Investis- sement	Total
Ressources	2,77	0,01	2,78	2,73	0,05	2,78
Fonctionnement de l'institution	2,77	0,01	2,78	0,91		0,91
Gestion financière				1,83	0,05	1,87
Total	2,77	0,01	2,78	2,73	0,05	2,78

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€, dont le poste le plus important est la rémunération du personnel avec 1,7 M€.

Les dépenses concernant les produits alimentaires s'élèvent à 0,8 M€.

Les recettes de fonctionnement encaissées au compte administratif 2015 (0,9 M€) proviennent de la facturation des repas pris au self et de la facturation aux services des prestations assurées par le restaurant officiel.

La participation d'équilibre du budget principal de 1,8 M€ est retracée en gestion financière.

III - Les mouvements pour ordre, tous budgets

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ni encaissement de fonds.

Ils sont effectués en simultané sur les 2 sections des budgets concernés, à hauteur de 262,3 M€ (chapitres 040 et 042).

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des frais d'étude et d'insertion, des biens meubles, des immeubles productifs de revenus, des ouvrages techniques (pour les budgets annexes), des subventions versées et reçues (201,9 M€). Les amortissements ont porté sur l'ensemble des biens de la Métropole, y compris ceux transférés du Département intégrés dans le patrimoine comptable de la Métropole.

Ils permettent aussi de suivre l'évolution du patrimoine lors de cessions des biens (18,6 M€ pour la valeur des biens cédés en 2015 : véhicules et foncier) ; l'enrichissement (18,2 M€) ou l'appauvrissement (0,3 M€) qui résultent de ces transactions, après le rapprochement entre le prix de vente et la valeur nette comptable des biens concernés.

Ils retracent, par ailleurs, la gestion de stocks des biens produits dans le cadre du budget des opérations d'urbanisme en régie directe, et qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (23,2 M€).

Ce sont également des mouvements en dépenses et en recettes sur la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordres patrimoniales sur les opérations de la PPI (chapitre 041). Elles représentent 50 M€ sur 2015.

Il s'agit d'abord des régularisations d'avances sur marchés (28,6 M€).

Les intégrations d'études dans les comptes de travaux s'élèvent à 11,4 M€.

Les biens fonciers reçus à titre gratuit sont valorisés à 5,9 M€ ; les cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique représentent 1,1 M€.

Des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine de Lyon ont aussi été achevés et ont fait l'objet d'écritures comptables à hauteur de 2,5 M€.

La TVA à récupérer auprès des fermiers de l'eau et pour les DSP (cimetières, parkings, Cité des congrès) s'établit à 0,5 M€ :

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Au sein du compte administratif 2015 - budget principal, présenté selon la maquette réglementaire :

a) - page 15 : annexe II - C1 - Balance générale - Dépenses - Mandats émis - Investissement, il est rajouté une ligne : chapitre 19 - Différences sur réalisation d'immo., portant les montants suivants :

Opérations d'ordre : 339 288,97 €

Total réalisé : 339 288,97 €.

Le total des dépenses d'investissement est inchangé.

b) - page 16 : annexe II - C2 - Balance générale - Recettes - Titres émis - Investissement, il est rajouté une ligne : chapitre 19 - Différences sur réalisation d'immo., portant les montants suivants :

Opérations d'ordre : 18 251 666,61 €

Total réalisé : 18 251 666,61 €.

Le total des recettes d'investissement est inchangé.

c) après la page 528 : annexe IV - B9 - Autres éléments d'information - Etat du personnel au 31/12/2015, sont ajoutées les 4 pages ci-jointes."

DELIBERE

- 1° Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.
- 2° Donne acte de la présentation du compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe, du réseau de chaleur et du restaurant administratif.
- **3° Constate** les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2015, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° - Arrête pour 2015 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à 193 655 160,73 €, de clôture à 114 587 493,97 €, les restes à réaliser en dépenses à 10 916 071,62 € et le disponible global à 103 671 422,35 €,
- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à 18 680 058,07 €, de clôture à 8 602 244,21 €, les restes à réaliser en dépenses à 72 296 € et le disponible global à 8 529 948,21 €,
- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à 2 380 373,57 €, de clôture à 5 231 815,24 €, les restes à réaliser en dépenses à 415 330,78 € et le disponible global à 4 816 484,46 €,
- au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, les résultats de l'exercice à 2 119 763,29 €, de clôture négatif de 470 601,59 € et donc avec un besoin de financement de 470 604,59 €,
- au budget annexe du réseau de chaleur, les résultats de l'exercice à 685 342,83 €, de clôture à 685 342,83 €, montant identique en solde disponible vue l'absence de restes à réaliser,
- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats de l'exercice à 0 €, de clôture à 0 € donc sans disponible à affecter.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.